

LA UNE Du pouvoir d'achat au pouvoir de vivre

En quelques mois, l'inflation atteint des niveaux inédits depuis plusieurs décennies. En France comme ailleurs, elle s'est traduite par une forte diminution du pouvoir d'achat, en particulier sur des postes de dépenses essentiels (nourriture, énergie...) [voir ici sur le site de l'INSEE](#).

Que ce soit pour se nourrir, se déplacer ou encore pour se loger, de nombreux ménages ressentent pleinement les effets de cette situation économique dans leur quotidien. Si cette conjoncture est défavorable pour tous, elle l'est d'autant plus pour les plus précaires.

Quelques chiffres (2021), en France métropolitaine :

- 9,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté ;
- 4 millions de personnes résidant en France étaient mal-logées, parmi lesquelles plus d'un million sont privées de logement personnel et 300.000 sont privées de domicile fixe ;
- 8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire pour raisons financières ;
- 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique.

Pour [le Pacte du Pouvoir de Vivre](#), il est indispensable de prendre des mesures de justice sociale afin de corriger les biais structurels de notre système social et économique, et donc de réduire les inégalités et de permettre à tous de vivre dignement.

Le Pacte du pouvoir de vivre est [une alliance de plus de 60 organisations](#), acteurs majeurs dans la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux migrants, le monde étudiant, le monde du travail, de l'éducation populaire, de la citoyenneté, de l'économie sociale et solidaire et de la mutualité.

PROTECTION SOCIALE

Non-recours à l'ASPA

Près de la moitié des retraités qui pourraient bénéficier de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) n'en font pas la demande, alerte la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans un récent rapport (mai 2022, à partir de ses données 2016). Cela représente un manque à gagner moyen de 205 euros pour plus de 300.000 personnes.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui a remplacé en 2006 le minimum vieillesse instauré en 1956, est réservée à toutes les personnes de plus de 65 ans - le seuil peut être abaissé à 62 ans dans certains cas spéciaux - aux revenus inférieurs à 916 euros par mois. Pour les couples, il faut toucher une pension de moins de 1423 euros pour être éligible. Par ailleurs, il faut résider en France pendant plus de six mois, au cours de l'année civile du versement, pour espérer toucher cette aide. Cette prestation n'est en effet pas versée automatiquement. Il faut faire une demande auprès de l'organisme chargé de la retraite du potentiel bénéficiaire (MSA, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Sécurité sociale, Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).

L'étude souligne que l'absence de recours est plus fréquente chez les femmes et chez les plus âgés. La rupture technologique face aux démarches dématérialisées (illectronisme) est l'un des principaux facteurs explicatifs du non-recours.

À 70 ans, un tiers des assurés n'ont pas fait valoir tous leurs droits à pension. Il faut savoir qu'un assuré peut les faire valoir jusqu'à son décès mais les versements ne pourront pas être rétroactifs.

Non-recours aux aides sociales : [Vérifiez votre éligibilité à la prime d'activité](#) !

Des millions de Français n'ont [pas recours aux aides sociales](#) auxquelles ils sont pourtant éligibles. Cela représente un total de 10 milliards d'euros non réclamés par de potentiels allocataires, chaque année. Mi-février, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), publiait un [rapport complet](#) estimant à 34 % la part des foyers éligibles au revenu de solidarité active (RSA) qui n'y avaient pas recours chaque trimestre. Il en est de même pour la prime d'activité. Née en 2016 de la fusion de la prime pour l'emploi (PPE) et de la branche activité du RSA, la prime d'activité consiste en un complément de salaire mensuel pour des millions d'actifs aux revenus modestes. Celle-ci a été renforcée en 2019 après la crise des Gilets jaunes, afin de répondre à la problématique de pouvoir d'achat soulevée par le mouvement de contestation. Selon le site [Mesallocs.fr](#), la prime d'activité serait même l'aide la moins sollicitée par les personnes éligibles : on estime que 1,8 milliard d'euros destinés à financer ce complément de revenu versé par les Caisses d'allocations familiales ne sont pas versés. La Drees estime que 39 % des Français éligibles à la prime d'activité n'y ont pas recours, une donnée qui dépasse de 5 % le taux de non recours au RSA.

Emmanuel Macron avait annoncé lors de sa campagne pour la présidentielle entendre verser "automatiquement" les aides sociales à ceux qui y ont droit, pour "éviter le non-recours et la fraude". Mais cette "solidarité à la source" ne concernerait que la prime d'activité, les allocations familiales, l'aide au logement et le revenu de solidarité active (RSA), et pas le minimum vieillesse (ASPA) qui reste un dispositif soumis à la nécessaire demande de la part des personnes éligibles.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



TeO2

Au regard de la deuxième édition de l'enquête "[Trajectoires et Origines](#)" réalisée par l'Ined et l'Insee, la Défenseure des droits renouvelle ses inquiétudes face à l'ampleur des discriminations et la faiblesse persistante des recours. 19 % des 18-49 ans ont déclaré (souvent ou parfois) avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années. Elles concernent en premier lieu les femmes, en raison du critère du sexe. Les discriminations en raison de l'origine, la nationalité ou la couleur de peau, de la religion restent très fortes. Seules 7 % des personnes déclarant avoir subi des discriminations ont entrepris des démarches auprès d'une association, d'un syndicat ou du Défenseur des droits et 2 % ont porté plainte.

A l'occasion des 50 ans de la Loi Pleven (1^{er} juillet 1972), la Défenseure des droits demande à faire de la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine une priorité politique et rappelle ses [recommandations](#) pour améliorer l'efficacité et la fonction dissuasive de la sanction judiciaire des discriminations. Créés dans chaque tribunal de grande instance, les pôles anti-discriminations, qui comprennent un magistrat référent et un délégué du procureur de la République, sont chargés de favoriser l'accès à la justice des victimes de discriminations et d'améliorer la réponse pénale par l'animation d'un réseau local de lutte contre les discriminations, la mise en place d'une permanence d'accès au droit, le développement de formations et le suivi du traitement des plaintes. Cependant, il ressort que le contentieux de la discrimination en matière pénale demeure résiduel.



LOGEMENT

Droit au logement

Le Haut Comité pour le droit au logement a publié le [rapport "15 ans après la loi DALO, un nécessaire rappel à la loi"](#). Il dresse un bilan de la mise en application de cette loi qui rend opposable le droit au logement et remet en cause l'effectivité de ce dispositif. "En 2020, 77 684 ménages [prioritaires et urgents] DALO [attendaient] toujours une proposition de logement", déplore l'institution. La loi DALO modifie le cadre de mise en œuvre du droit au logement en le faisant passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Elle désigne l'État comme le garant du droit au logement et institue deux voies de recours : le recours amiable, qui s'exerce devant une commission de médiation départementale (Comed), et le [recours contentieux](#) qui peut être engagé devant le juge administratif pour contester une décision défavorable de la commission de médiation ou pour défaut d'application d'une décision favorable. Pour en savoir plus : [Droit à l'hébergement opposable : le bilan 2008-2019](#)

Le "bouclier loyer"

Après avoir prolongé le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité jusqu'au 31 décembre 2022, le Gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un "bouclier loyer" visant à plafonner la hausse des loyers. Le pic d'inflation que nous connaissons actuellement entraîne en effet une hausse de l'indice de référence des loyers (IRL). Cet indice, calculé sur les 12 derniers mois et publié par l'Insee, fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Or, l'inflation pourrait atteindre 5 voire 6 % selon les prévisions de l'Insee, ce qui entraînerait des hausses de loyers conséquentes (de l'ordre de 500 € par an pour un loyer mensuel de 800 €). Fixé à 2,48 % au premier trimestre, l'IRL devrait avoisiner 3,5 % en juillet. Un taux jamais atteint depuis sa création en 2006. La mise en œuvre d'un "bouclier loyer" a pour objectif de limiter la hausse de l'IRL à 3,5 % pendant un an, soit jusqu'à la fin du mois de juin 2023. Dans le même temps, les aides personnalisées au logement (APL) sont revalorisées également à hauteur de 3,5 %. Les associations qui réclament un gel des loyers jugent ces mesures "insuffisantes".

Nous reviendrons le mois prochain sur la "loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat" et sur la "loi de finance rectificative", celles-ci étant encore à ce jour en discussion dans la navette parlementaire ([voir l'article du 29 juillet 2022](#)). Le gouvernement table sur une adoption définitive des deux textes au plus tard le 7 août.

Face à la hausse des prix de l'énergie

La crise économique et l'inflation ont entraîné une hausse significative des prix, qui pèse sur le budget des ménages. Les produits de grande consommation sont touchés, mais c'est l'augmentation des prix de l'énergie (qu'il s'agisse du chauffage ou du carburant) qui impacte le plus les Français. Elle s'élève respectivement à 41 % pour le gaz, 21 % pour l'essence et 4 % pour l'électricité. Selon l'Observatoire de l'inflation du magazine "60 millions de consommateurs" et de l'institut NielsenIQ, l'inflation entraîne un surcoût estimé à 90 € par mois et par ménage, dont un tiers proviendrait de la hausse des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, de nombreux Français sont contraints de renoncer à certains achats et les projets de rénovation énergétique ne font pas exception. Face à l'apparente complexité des démarches et aux risques d'arnaque qui freinent nombre de ménages avant de se lancer dans des travaux, les conseillers France Rénov' de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est vous donnent dans le dossier de ["Consommer aujourd'hui"](#) quelques conseils pratiques pour économiser l'énergie et améliorer le confort de votre logement, sans grands travaux et à moindre frais. Ils exposent également les solutions existantes pour sortir des énergies fossiles pour vos systèmes de chauffage.



POLITIQUE FAMILIALE

Près de la moitié des crèches collectives touchées par la pénurie de professionnels

La Cnaf a restitué le 11 juillet 2022 les résultats de [l'enquête sur la pénurie de professionnels](#) au Comité de filière Petite Enfance, en présence de Jean-Christophe Combe le nouveau ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. 15 986 crèches (hors crèches familiales) représentant 411 959 places avaient été sollicitées du 31 mars au 16 mai 2022. 8176 soit 51,1% (représentant 58% des places d'accueil) ont fourni des réponses de qualité, c'est-à-dire exploitables. Un excellent taux de réponse qui a permis d'obtenir des résultats pertinents tant au plan national qu'au plan départemental. 48,6 % des EAJE (établissements accueillant des jeunes enfants), publics, privés lucratifs et privés non lucratifs, déclarent un manque de personnel auprès des enfants. Selon leurs réponses, 8 908 postes sont vacants, ce qui représente environ 8,5% des effectifs totaux auprès des enfants. Ces chiffres confirment donc une vraie difficulté de recrutement. La pénurie touche en premier lieu les auxiliaires de puériculture.

La Rentrée de la petite enfance

Le 26 septembre 2022 se tiendra, au Ministère des Solidarités et de la Santé et pour la deuxième année, [La Rentrée de la Petite Enfance](#). L'évènement aura lieu en présentiel et sera diffusé en direct et en replay. Tout le détail sur le programme de la journée et les modalités d'inscription (gratuite) dans le lien.

Lire aussi le [barometre de l'accueil du jeune enfant 2021.pdf](#)

La nouvelle fermeture temporaire d'une crèche privée

Après le décès d'un bébé de 11 mois le 24 juin 2022 qui avait entraîné la fermeture de la structure concernée à Lyon, une autre crèche du même groupe a dû fermer ses portes à Bordeaux, le 19 juillet. Cette fermeture, sollicitée par le département, a été décidée sur arrêté préfectoral pour une durée de trois mois suite à l'observation de "comportements inadaptés de trois professionnels encadrant des enfants". L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) doit être saisie d'une mission pour apporter des éclaircissements sur les facteurs de mise en danger ou de maltraitance dans ce groupe et plus généralement dans tout le secteur et de proposer des pistes afin d'y remédier.

Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Cnaf

L'Inspection générale des Affaires sociales (Igas) a débuté sa mission d'évaluation de la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la Cnaf. Isabelle Sancerni, Présidente de la Cnaf, a souhaité que l'Igas puisse, dans ce cadre, auditionner chacune des organisations membres du Conseil d'administration, à l'instar de ce qui s'est fait pour la précédente COG. Ainsi, l'Unaf, représentée par Jacques Buisson, chef de file de la délégation de l'Unaf à la Cnaf, a été auditionnée le 4 juillet 2022 et a attiré l'attention de l'IGAS sur différents points, que vous pourrez détailler dans [l'article joint](#).

Les rencontres ministérielles

Le 19 juillet 2022, l'Unaf a rencontré Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre chargée de l'Enfance. L'Unaf a présenté l'Institution, ses représentations, et les dossiers en lien avec son périmètre d'actions : la protection de l'enfance (MJAGBF, financement des mesures Ad'hoc mineurs, parrainage de proximité, espaces de rencontre, médiation familiale, justice familiale, la parentalité numérique et la protection des enfants face aux écrans, le cyberharcèlement, la lutte contre la pornographie). Tous les outils et les travaux réalisés par l'Unaf sur ces sujets ont été présentés à la ministre.

L'Unaf a rencontré le 26 juillet 2022 à l'Élysée, Sarah Sauneron, Conseillère Solidarité, Égalité Femmes/hommes, lutte contre les discriminations. Les points abordés lors de cet entretien: politique familiale, pouvoir d'achat, congé parental, protection de l'enfance, Protection juridique des majeurs, Ségur, lutte contre la pauvreté, conférence des familles. [Lire l'article](#).

Ce même jour, l'Unaf a rencontré Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, accompagné de David Blin, directeur adjoint de cabinet. Cet entretien a été l'occasion, pour l'Unaf, de lui présenter l'Institution, son fonctionnement, ses missions, sa représentation des familles au sein des grandes instances, caisses et conseils et les services déployés sur l'ensemble du territoire, par le réseau des Udaf et Uraf et par les associations familiales. [Lire l'article](#).

Le 22 juin 2022, l'Unaf s'était entretenue avec Antonin Dumont, Conseiller financement de l'Économie auprès de Bruno le Maire. Cette prise de contact a permis d'échanger sur les mesures à venir en faveur du pouvoir d'achat des familles, sur le logement ainsi que sur la place et le rôle des associations de consommateurs. [Lire l'article](#).

COHESION SOCIALE

Des métiers essentiels

L'Unaf, la Fenamef (Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux) et la FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre), ainsi que l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale), ont adressé un courrier commun aux financeurs de la médiation familiale et des espaces de rencontre. L'objet de cette initiative est d'obtenir l'intégration des professionnels des espaces de rencontre et de la médiation familiale dans le périmètre retenu à la suite de la conférence des métiers qui s'est déroulée en février 2022, et permettre à chacun, par cette reconnaissance, de bénéficier de la revalorisation de 183 euros.

Un avis du CESE

Le CESE a rendu le 12 juillet 2022 un [avis sur les métiers de la cohésion sociale](#). Il a souhaité, dans cet avis et le rapport qui lui est associé, mettre en lumière les raisons structurelles de la situation actuelle des métiers de la cohésion sociale ainsi que les pistes d'amélioration à court et long termes à lui apporter afin d'éviter une dégradation encore plus grande. Parmi les 20 préconisations du CESE, le Groupe Familles, qui a voté pour cet avis, en retient particulièrement trois.

La première concerne les réponses urgentes à apporter à la pénurie des personnels. Le réinvestissement et la revalorisation salariale sont un préalable indispensable pour l'attractivité des métiers de la cohésion et pour stopper la concurrence qui agit au sein du secteur.

La préconisation appelant à l'association réelle et non pas seulement formelle des familles et des usagers dans le fonctionnement des services et établissements sociaux et médico-sociaux est également une mesure de nature à redonner du sens à l'intervention des personnels.

Enfin, le pilotage à vue avec une incertitude sur les moyens alloués d'une année sur l'autre pour l'accompagnement des personnes vulnérables n'est plus soutenable face à la montée des besoins notamment liée à la démographie. Une visibilité renforcée sur les besoins et les moyens de manière prospective nécessite la discussion au Parlement d'une loi de programmation pluriannuelle.

DROITS DES FEMMES

Le droit à l'interruption de grossesse

La récente décision de la Cour suprême des États-Unis a fait régresser le droit des femmes à disposer de leurs corps. Désormais, chaque État aura la possibilité d'interdire l'avortement. Au-delà du cas américain, c'est dans le monde entier que se dessine un mouvement de retour à la pénalisation, voire la criminalisation de l'avortement. Le Bureau du CESE a adopté le 12 juillet 2022 [sa déclaration](#) en faveur de l'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution.

PARENTALITE

Espaces Parents

[L'article L. 521-4 du code de l'éducation](#) prévoit un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs [délégués](#) dans tous les établissements d'enseignement. C'est donc un lieu pour chaque parent, mis à disposition pour échanger et monter des projets. Chacun peut contribuer et participer à son animation. L'espace parents est un lieu de coopération éducative. Il est dédié aux rencontres entre parents, professeurs et autres acteurs éducatifs. Vous pouvez y organiser des événements de l'école (forum des métiers, aide à la recherche de stage, etc.) avec toutes les personnes concernées. L'espace parents est un endroit privilégié pour nouer des relations de confiance avec les différents intervenants de l'école.

Pour en savoir plus sur les espaces parents sur [éduscol](#). L'Udaf Bas-Rhin vous présente les [Espaces parents en milieu scolaire](#).

Parrainage de proximité

En France un enfant sur cinq est en situation de vulnérabilité affective et sociale, qu'ils soient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, placés en foyer ou en famille d'accueil, issus de famille monoparentale, mineurs étrangers isolés... D'autres n'ont simplement pas la chance d'avoir un entourage familial en plus de leurs parents. En partageant du temps avec un enfant ou un jeune dans le besoin, de quelques heures à quelques jours chaque mois, son parrain ou sa marraine de cœur lui apporte un soutien affectif, éducatif, une ouverture sociale et culturelle ou une aide pour construire son projet d'insertion socio-professionnelle. Il l'aide à grandir et à construire son avenir sereinement. Ensemble, ils partagent des moments de complicité et nouent une relation privilégiée. C'est ce que l'on appelle le "[parrainage de proximité](#)". En savoir plus, [suivez le lien](#).

Je suis né d'une collaboration entre l'Unaf, des Udaf et des associations familiales adhérentes ! Je suis destiné aux enfants, à leurs parents, aux bénévoles, aux associations et aux organismes publics ! Je suis petit mais très utile ! Qui suis-je ? Je suis "[Le petit guide utile du parrainage de proximité](#)" ! Le mouvement familial a joué un rôle historique dans le développement du parrainage de proximité en France, et l'Unaf continue d'animer un réseau d'Udaf et d'associations familiales qui s'appliquent quotidiennement à le faire vivre dans une trentaine de départements. Ce "petit guide du parrainage de proximité" est l'expression vivante de cet engagement.



SANTE

L'Udaf de la Marne à la Foire de Châlons

Le grand âge, la déficience, la maladie... pour préparer l'avenir et faire face à la perte d'autonomie, des solutions existent. C'est pourquoi l'Udaf de la Marne propose le 8 septembre 2022 une journée d'information sur les dispositifs existants : la personne de confiance, les directives anticipées, le mandat de protection future. C'est à 14 heures, pour une conférence sur ce thème avec la participation de Mme Picoury, Présidente du Tribunal de Châlons, mais l'Udaf est présente toute la journée sur le parvis de 10h à 18h. Qu'on se le dise !

Campagne d'information pour accompagner les personnes âgées et leurs proches

Alors que 85 % des Français souhaitent vieillir à leur domicile, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie déploie, pour la cinquième année consécutive, "Ensemble pour l'autonomie", une campagne d'information sur les solutions et les aides possibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie. Dans la continuité des campagnes précédentes, elle valorise ainsi l'information disponible sur le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Pour l'amélioration de la participation des usagers

La Haute Autorité de santé (HAS) s'est auto-saisie de l'amélioration des pratiques de représentation et de participation des usagers et des personnes accompagnées au sein notamment des conseils de la vie sociale (CVS). Cette démarche a abouti à la publication d'un avis "[Améliorer la participation des usagers dans les commissions des usagers et les conseils de la vie sociale](#)".

Une consultation publique

La Haute Autorité de santé (HAS) lance une [consultation publique](#) par un questionnaire en ligne auprès des citoyens, patients et personnes malades, personnes accompagnées, associations et collectifs d'usagers en vue de soumettre son projet de refonte du cadre de coopération avec les associations d'usagers qui existait depuis 2008 (jusqu'au 17 août 2022).

Sur le site de la Haute Autorité de Santé, vous trouverez beaucoup d'autres informations les plus à jour, notamment :

- un [dossier spécial Covid-19](#) et tout savoir sur le deuxième rappel,
- le [QualiScope](#), le service en ligne qui permet à tous de s'informer sur le niveau de qualité des hôpitaux et cliniques,
- des [recommandations de bonnes pratiques pour le répit des aidants](#).

La Défenseure des droits demande la mise en place d'un plan pour la santé mentale des jeunes.

Alors que 2022 a été désignée année européenne de la jeunesse, la Défenseure des droits, Claire Hédon, et son adjoint le Défenseur des enfants, Eric Delemar, appellent la Première ministre à prendre la pleine mesure de la gravité de la situation dans laquelle sont plongés de nombreux jeunes et à agir rapidement pour que la santé mentale des jeunes soit une priorité. [Communiqué](#).



CONSOMMATION

Nutri-Score

France Assos Santé a apporté son soutien à la pétition pour défendre le Nutri-Score lancée par le Professeur Serge Hercberg, ancien président du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et fondateur du Nutri-Score. Cette pétition intitulée "[Stop aux lobbys : Nutri-Score doit être le logo officiel et obligatoire en Europe dès 2023](#)" s'adresse à Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, Roberta Metsola, Présidente du Parlement Européen, Emmanuel Macron, Président de la République française, François Braun, Ministre de la Santé français, Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture français, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Nouvelle boîte noire (EDR) dans les véhicules

Depuis le 6 juillet 2022, les nouvelles homologations de voitures, camionnettes, camions et bus doivent être équipées d'un Enregistreur de Données d'Évènement ou EDR (Events Data Recorder), aussi appelé "boîte noire" (bien qu'elle n'ait rien à voir avec les dispositifs de l'aviation).

A partir du 6 juillet 2024, l'EDR sera obligatoire pour les nouvelles immatriculations de véhicules neufs vendus en Europe. Les véhicules d'occasion ne sont cependant pas concernés. Ce dispositif sera installé dans un endroit caché et secret du véhicule, et ne devrait pas pouvoir être déconnecté. Il ne s'agit nullement d'un mouchard. L'EDR n'est pas conçu pour enregistrer nos moindres faits et gestes à bord ni aucune donnée personnelle. Il va enregistrer les données du véhicule 30 secondes avant une collision et 10 secondes après le choc. Ces données ne seront accessibles qu'en cas d'accident et uniquement par les personnes habilitées à les utiliser.

[Lire l'article complet](#) sur le site de la Chambre de Consommation d'Alsace et Grand Est.



VIE DEMOCRATIQUE

Le DémoMètre

[Démocratie Ouverte](#) est une association qui regroupe depuis 2014 les "innovateurs démocratiques" avec des chercheurs, des professionnels, des élus, des associations et des citoyens dont l'ambition est de chercher à rendre notre démocratie plus transparente, participative et collaborative. *Démocratie Ouverte* anime la co-construction d'un indice de qualité démocratique : [le Démomètre](#), autour de 4 piliers : la représentation, la transparence, la participation, la coopération. 5 territoires pilotes, dont Mulhouse, participent à la construction de l'indice et testent son utilisation.

25 ans d'expérience du débat public

La [Commission nationale du débat public \(CNDP\)](#) fête ses 25 ans cette année, l'occasion pour elle de revenir sur son identité, ses missions, son histoire. Défenseuse de la démocratie environnementale, la CNDP défend depuis sa création le droit du public de débattre et de peser sur les projets qui touchent son environnement. Elle veille à ce que tous les publics soient associés et puissent se prononcer sur la base d'une information fiable et factuelle. En 25 ans, elle a organisé 104 débats publics, garanti 360 concertations et assuré 47 missions de conseil ou d'appui. L'essentiel de cette activité résulte des ordonnances de 2016 qui ont multiplié par 6 le nombre de dossiers soumis à la CNDP. Lire le dossier complet de ces [25 ans d'expérience du débat public](#).

EN BREF... MAIS IMPORTANT

Ce qui change au 1^{er} août

+5,8%. C'est l'évolution de l'inflation en juin 2022 sur un an. Afin de soutenir le budget des ménages, le gouvernement a annoncé la mise en place de plusieurs dispositifs. Découvrez [les mesures qui entrent en vigueur au 1^{er} août](#).

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le [rapport 2022 du Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) vient d'être rendu public (auteurs : Louis Schweitzer et Marine de Montaignac, France Stratégie). Les travaux du comité portent sur le déploiement et les effets des 35 mesures de la Stratégie, la gouvernance et la mise en œuvre au niveau territorial de la Stratégie ainsi que sur le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022.

Ville et Banlieue

Ville & Banlieue a tenu le 28 juin 2022 son assemblée générale à Marseille, nouvelle ville adhérente après Paris et Lyon. L'occasion, pour l'association, de renouveler ses instances. La nomination d'Olivier Klein en tant que ministre délégué chargé de la ville et du logement est salué très favorablement par l'association des maires de banlieue ([communiqué](#) du 6 juillet 2022).

Le retour à l'emploi pour les grands exclus du travail

Le 21 septembre 2022 à Lille, [Convergence France](#), programme destiné aux chantiers d'insertion, invite tous ses partenaires – chantiers d'insertion, partenaires opérationnels hébergement/logement, santé et emploi, partenaires institutionnels, administrations centrales, élu·e·s, ... – à une journée nationale autour de la remobilisation des grands exclus par le travail.

Plan Vélo

Jean Rottner, président de la Région Grand Est, a présenté le 26 juillet 2022 les grandes lignes du [Plan Vélo](#) adopté en juin dernier. Un signe fort : l'accueil dans la région de deux étapes du Tour de France masculin et de cinq étapes du Tour féminin au cours de ce mois de juillet.

L'Unaf, les Udaf et Uraf, experts de la réalité de la vie des familles depuis 1945